

FLASH INFO n°23

Juin et juillet 2024

COMMUNE DE SERIGNE

CONSEIL MUNICIPAL du 18 juin

Mardi 18 Juin 2024

Etaient présents : BAUDRY Yves, BOUILLAUD Julie, CAUDAL Grégory, COULAIS Damien, DIEUMEGARD Romain, FAUCHERON Jean-Michel, GIRAUD Sébastien, GUILMINEAU Delphine, JOURDAIN Fabienne, LEBON Sandrine, LERIDON Marylène, PORTRAIT Jean-Hugues, SCHLICH Ludivine

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 21 MAI 2024

Le Conseil approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mai à l'unanimité.

2. DECISION PRISE PAR LE MAIRE

- ✓ Le Conseil valide le devis de l'entreprise Espace Créatic pour des kits de rénovation des bancs pour un montant de 969,20€ HT
- ✓ Le Conseil valide le devis BCMFOUDRE pour le contrôle de l'installation de la protection de la foudre sur l'église pour un montant de 299€ HT
- ✓ Le Conseil valide les devis de Romain Informatique pour de la maintenance du matériel informatique 2024 de l'école et de La mairie pour des devis 416,25€ et 2016€ HT
- ✓ Le Conseil valide le devis de ORAPI pour la commande de produits d'entretien ménager pour un montant de 1310,58€ HT

3. LOCATIF COMMUNAL/ AMELIORATION ENERGETIQUE

Le Conseil valide le changement de la chaudière fioul pour la pose d'une pompe à chaleur dans le locatif communal situé route de Fontenay : 2 devis ont été reçus en Mairie, **l'entreprise Yohann Dépanne de Sérigné a été retenue.**

4. TRAVAUX DIVERS SUR LA COMMUNE

- Le Conseil valide les devis de Vendée Emulsion pour une fourniture et mise en place de PATA (Point A Temps Automatique) sur nos routes communales pour un montant de 12 300€ HT.

- Le changement de la porte d'entrée de la Mairie se fera par **l'entreprise De la feuille au meuble de Sérigné** pour un montant de 7 945€ HT (porte sur mesure et en bois)

5. TAXE D'AMENAGEMENT

Le Conseil décide de ne pas changer le taux de la taxe d'aménagement et donc de la laisser à 1% sur tout le territoire communal.

6. ECOLE LES PIERIDES/ TARIFS DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE

Tarifs cantine – Année scolaire 2024-2025

Le service de restauration scolaire doit proposer au moins 3 tranches de tarification, dont au moins une tranche est inférieure ou égale à 1€ et une supérieure à 1 €. Le tarif inférieur ou égal à 1€ est attribué aux familles dont la quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1.000 €.

Malgré les hausses de tarifs de notre fournisseur il est proposé de ne pas augmenter les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2024-2025. Il est donc proposé d'approuver la reconduction des tarifs fixés pour l'année 2024-2025, selon le tableau ci-dessous :

TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF
1ère	0 à 1000	1,00 €
2ème	1001 à 1500	4,20 €
3ème	Supérieur à 1501	4,35 €

Le Conseil décide également :

- qu'en l'absence de justificatif (attestation de quotient familial ou avis d'imposition sur le revenu) le repas sera facturé 4,35 €.
- que si des changements interviennent le jour où l'enfant est inscrit à la cantine, (maladie, RDV médical...), il est obligatoire de prévenir la mairie avant 10H00, sinon le repas sera facturé au tarif correspondant à la tranche.
- que le quotient familial transmis par les familles sera valable pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 décembre 2024 (un nouveau justificatif devra être transmis à compter du 1^{er} janvier 2025).
 - Si une famille connaît un changement important de situation en cours d'année (séparation, chômage, reprise d'activité...), elle devra le signaler au service en mairie. Ainsi, ce nouveau quotient familial sera appliqué sur le mois suivant, sans rétroactivité.
- que le repas adulte est au tarif de 4,35 €.
- que le repas payé par les familles d'accueil est à 4,35 €

Le Conseil suit l'avis de la Commission du Pôle Scolaire de ne pas augmenter les tarifs garderie pour l'année scolaire 2024-2025

- Matin de 7H30 à 8H30 : 1.10 € / ½ heure
- Soir : Part fixe – le goûter : 0,65 €
De 16H30 à 19H00 : 0,85 € / ½ heure

7. ECOLE LES PIERIDES/ REGLEMENT DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE 2024-2025

Le Conseil valide les règlements de la garderie et de la cantine pour l'année scolaire 2024-2025 et de maintenir le permis à points mis en place les années précédentes.

8. DROIT DE PREEMPTION

Le Conseil ne souhaite pas préempter sur les parcelles suivantes :

- H 931 (bâti) de 869 m2 situé rue des îlots
- ZN 250 (bâti) de 1891 m2 situé Le Lac

9. GUICHET UNIQUE DE L'HABITAT

Le Conseil valide les 2 dossiers déposés pour des demandes de subventions pour des travaux de rénovation dans le cadre du guichet Unique de l'Habitat (OPAH-RU) au titre de l'embellissement de la façade / toiture :

- 500€ pour un projet impasse de la Bourrelière
- 500€ pour un projet rue du Ballet

10. BIBLIOTHEQUE- VALIDATION DU DESHERBAGE

Le Conseil approuve le choix de la « Commission Bibliothèque » de réguler les collections de la Bibliothèque Municipale suivant les critères et modalités suivants :

- Mauvais état physique (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse) ou contenu manifestement obsolète : les ouvrages éliminés et remplacés pour cette raison seront détruits et si possible, valorisés comme papier à recycler
- Nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins : les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin (petites bibliothèques, hôpitaux, maisons de retraite, associations de coopération avec le Tiers-Monde ou l'Europe de l'Est, etc) ou à défaut détruits et si possible valorisés comme papier à recycler
- Formalités administratives : dans tous les cas, l'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexée une liste des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire.

Vendredi 26 juillet 2024

Etaient présents : BAUDRY Yves, CAUDAL Grégory, COULAIS Damien, DIEUMEGARD Romain, FAUCHERON Jean-Michel, GIRAUD Sébastien, GUILMINEAU Delphine, JOURDAIN Fabienne, LEBON Sandrine, LERIDON Marylène, PORTRAIT Jean-Hugues,

Absentes excusées : BOUILLAUD Julie, pouvoir à Marylène LERIDON
SCHLICH Ludivine, pouvoir à Yves BAUDRY

11. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 18 JUIN 2024

Le Conseil approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 juin à l'unanimité.

12. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

- Le Conseil valide le devis de Romain Informatique pour l'achat d'un ordinateur portable pour l'école pour un montant de 483,25€ HT
- Le Conseil valide le devis d'Agri et Motoculture Services pour un kit d'embrayage pour la tondeuse tractée pour un montant de 593,26€ HT
- Le Conseil valide le devis de la Marbrerie Jacky GAUTIER pour des travaux de reprise de concession, dépose de chevalets, construction de 5 cavurnes d'un montant HT de 1 680,00 €, soit 2 016,00 € TTC.
- Le Conseil valide le devis de Sud Vendée Propreté pour le nettoyage des vitres des salles, de la Mairie et de l'école pour un montant de 2664,42€ HT

13. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA POSTE

Le Conseil a approuvé le renouvellement de la convention de partenariat avec la Poste pour une durée de 9 ans.

Cette convention donne le droit à une indemnité forfaitaire par mois à la commune sous condition :

- L'agence postale doit être ouverte minimum 12 h/semaine ; pour rappel l'agence de Sérigné est ouverte aux horaires d'ouverture de la Mairie soit 23 h/semaine
- L'offre de service est élargie pour répondre aux besoins des citoyens

14. PRET POUR LA CONSTRUCTION DU NOUVEL ATELIER COMMUNAL

Le Conseil valide la proposition du Crédit Mutuel pour le prêt du futur bâtiment communal.
A savoir que 2 banques ont répondu à notre demande (Crédit Agricole et Crédit Mutuel)

Montant sollicité	150 000,00 €
Durée	10 ans
Périodicité	trimestrielle
Taux	3,840 %
Fais de dossier	200 €
Montant des échéances	4 533,72 €
Coût global	31 548,81 €

15. CONVENTION DE SERVITUDE AVEC L'ASA (Association Syndicale Autorisée)

La commune envisage l'aménagement d'un itinéraire cyclable inscrit dans le schéma directeur cyclable de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée, approuvé le 25 mars 2024.

Cet itinéraire empruntera, à Sérigné, les voies suivantes :

- rue de Fontenay, rue de la Rabatellière, rue de la Ruelle, rue du Coteau, rue du Tudet, rue des Trois moulins et chemin des Trois Moulins. Le chemin des Trois Moulins appartenant à l'ASA, la commune de Sérigné doit solliciter l'autorisation d'aménager un itinéraire cyclable sur cette partie auprès de l'ASA.

16. TARIFS DE LA CONCESSION DES CAVURNES

Le Conseil approuve le tarif proposé suivant pour la concession des cavurnes nouvellement installées par la Marbrerie Gautier.

Tarifs concession cinéraire pour cavurne (0.80 m x 0.80 m = 0.64 m²) :

- Concession cinéraire pour cavurne 30 ans : 100 €
- Concession cinéraire pour cavurne 50 ans : 150 €

17. PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Le Conseil approuve la réactualisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) proposé.

Les modifications apportées sont :

- le changement de notre secrétaire Principale à La Mairie,
- la mise à jour des habitants par quartier et village
- le nom des coordinateurs si besoin.

Ce plan définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et la sauvegarde de la population en cas d'alerte météo, en cas d'épidémie, d'accident très grave, d'évènements catastrophiques, etc....

18. GUICHET UNIQUE DE L'HABITAT

Le Conseil approuve le versement de la subvention de 500€ pour des travaux de rénovation de la maison située 22 rue du Coteau dans le cadre du Guichet Unique de l'Habitat (OPAH-RU) au titre de l'aide « embellissement travaux de façade-toiture » sur présentation de la facture acquittée.

19. DROIT DE PREEMPTION

Le Conseil ne souhaite pas préempter sur les parcelles suivantes :

- AB 890 (non bâti) de 495 m2 situé rue des coquelicots
- AB 891 (non bâti) de 542 m2 situé rue des coquelicots

20. SALLE DE L'AMICALE LAÏQUE/ TARIFS ET DENOMINATION

- Monsieur Le Maire rappelle que la résiliation du bail emphytéotique avec L'Amicale Laïque sera effective au 31 août 2024 et donc que la commune sera propriétaire du bâtiment. La gestion sera dorénavant assurée par Les membres de la « commission salles » du Conseil Municipal.
- Il a été décidé de nommer la salle de l'amicale laïque la « Salle Guy GORON » faisant référence au complexe sportif « Guy Goron »
- Les tarifs suivants proposés :

TARIFS LOCATION « SALLE GUY GORON »	
COMMUNE	
1 JOUR	100 €
WEEK-END	130 €
HORS COMMUNE	
1 JOUR	120 €
WEEK-END	150 €
CHAUFFAGE	
1 JOUR	70 €
WEEK-END	100 €

INFORMATIONS DIVERSES

- Les associations « L'Amicale Laïque » et « L'Avant-Garde Sérignolaise » seront dissoutes le 31 août prochain. Le 1er septembre 2024, la nouvelle association portera le nom de « COMITE DES FETES DE SERIGNE ». L'Assemblée Générale aura lieu le **Vendredi 18 octobre à 20h30**. N'hésitez pas à vous renseigner en Mairie ou auprès des membres de l'association.

RAPPEL DES HORAIRES NUISANCES SONORES

Du Lundi au Vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

Le Samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h

Le Dimanche et Jours Fériés : de 10h à 12h

LES DÉCHÈTERIES-RECYCLERIES



carte d'accès
obligatoire pour
entrer sur le site

Horaires du 1^{er} janvier au 30 juin et du 2 septembre au 31 décembre 2024

Localisation	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Fontenay-le-Comte Bd des Champs Marot	8h45-12h15 13h45-17h15	8h45-12h15 13h45-17h15	8h45-12h15 13h45-17h15	FERMÉ	8h45-12h15 13h45-17h15	8h45-12h15 13h45-17h15
Benet LD Château Gaillard	14h15-17h15	FERMÉ	9h30-12h15 14h15-17h15	9h30-12h15 14h15-17h15	9h30-12h15	9h30-12h15 14h15-17h15
Saint-Hilaire-des-Loges ZA Fief aux moines	FERMÉ	9h30-12h15	14h15-17h15	9h30-12h15	14h15-17h15	9h30-12h15
Vix Rue du stade	FERMÉ	9h30-12h15 14h15-17h15	9h30-12h15	14h15-17h15	9h30-12h15 14h15-17h15	14h15-17h15
L'Hermenault Rte de L'Hermenault	9h30-12h15	14h15-17h15	9h30-12h15 14h15-17h15	9h30-12h15 14h15-17h15	9h30-12h15 14h15-17h15	9h30-12h15 14h15-17h15



**Heures d'affluence
(en moyenne)**

10h-12h
14h-16h

Réutilisable ?
déposez dans les
caisses de réemploi
ou dans la recyclerie
sur place.

Préparez, trie
pour gagner du
temps et limiter les
embouteillages.

Arrimez votre
chargement pour
éviter les envois.

*fermé les dimanches
et jours fériés*

Horaires du 1^{er} juillet au 31 août 2024

Localisation	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Fontenay-le-Comte Bd des Champs Marot	7h30-15h	7h30-15h	7h30-15h	FERMÉ	7h30-15h	7h30-15h
Benet LD Château Gaillard	8h-13h30	FERMÉ	8h-13h30	8h-13h30	8h-13h30	8h-13h30
Saint-Hilaire-des-Loges ZA Fief aux moines	FERMÉ	8h-13h30	FERMÉ	8h-13h30	FERMÉ	8h-13h30
Vix Rue du stade	FERMÉ	8h-13h30	8h-13h30	FERMÉ	8h-13h30	8h-13h30
L'Hermenault Rte de L'Hermenault	8h-13h30	8h-13h30	8h-13h30	8h-13h30	8h-13h30	8h-13h30

LES RESSOURCERIES VÉGÉTALES

Xanton-Chassenon et Puy-de-Serre (gestion communale)

Horaires du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Localisation	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
XANTON-CHASSENON Chemin du désert	FERMÉ	FERMÉ	14h-17h	FERMÉ	FERMÉ	9h-12h
PUY-DE-SERRE Rue de la Vendée	8h-17h30	FERMÉ	8h-17h30	FERMÉ	8h-17h30	9h30-17h30

GPS



46.441610,
-0.699859

46.555990,
-0.651596

Fontenay-le-Comte

Horaires du 1^{er} janvier au 30 juin et du 2 septembre au 31 décembre 2024

Localisation	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
FONTENAY-LE-COMTE Rue du Colonel Dumont-St-Priest	FERMÉ	FERMÉ	8h45-12h15 13h45-17h15	FERMÉ	13h45-17h15	8h45-12h15 13h45-17h15

46.451906,
-0.790249

Horaires du 1^{er} au 14 juillet et du 19 au 31 août 2024 (fermé entre le 15/07 et le 18/08)

Localisation	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
FONTENAY-LE-COMTE Rue du Colonel Dumont-St-Priest	FERMÉ	FERMÉ	7h30-15h	FERMÉ	7h30-15h	7h30-15h

*fermé les dimanches
et jours fériés*

Accès gratuit.

Séparez les
branches, les feuilles
et les résidus de
jardin pour faciliter
le broyage.

Maison France Services

Le programme France services

2.3. L'accompagnement et les démarches

- **Accueil, information et orientation**
- **Aide à l'utilisation des services en ligne**
- **Accompagnement dans les démarches administratives**
- **Mise en relation avec les partenaires**

<p>Famille, citoyenneté : impôt, pré-demande de carte d'identité, passeport, création d'un compte CAF/MSA, changement de situation, prestation familiale....</p>	<p>Emploi, insertion : offres d'emplois, espace personnel Pôle Emploi</p>	<p>Santé : compte Ameli (CPAM), prise de rendez-vous en ligne, ...</p>	<p>Retraite : aide à la constitution du dossier de retraite CNAV, CARSAT, MSA ...</p>
<p>Déplacement : carte grise, permis de conduire, ...</p>	<p>Logement, énergie : accompagnement dans l'amélioration et la réhabilitation du logement,...</p>	<p>Accès aux droits : conciliateur de justice, juriste, ... ↳ Permanence à Fontenay-Le-Comte & Benet</p>	<p>France services</p>

Lieu & Horaires d'ouverture

FONTENAY-LE-COMTE

Espace Jean Jaurès - 32 rue Gaingalet
 ☎ 02 51 36 61 97
 ✉ fontenay-le-comte@france-services.gouv.fr

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
09h30 - 12h30	■	■	■	■	■
13h30 - 16h30	■	■	■	■	■

- Notaires : 2^{ème} lundi du mois
- CIDFF* : 4^{ème} lundi du mois
- Conciliateur de justice : 1 j/s
- France Victimes : 2^{ème} jeudi du mois
- Défenseur des droits : demi journée/s

Point Justice

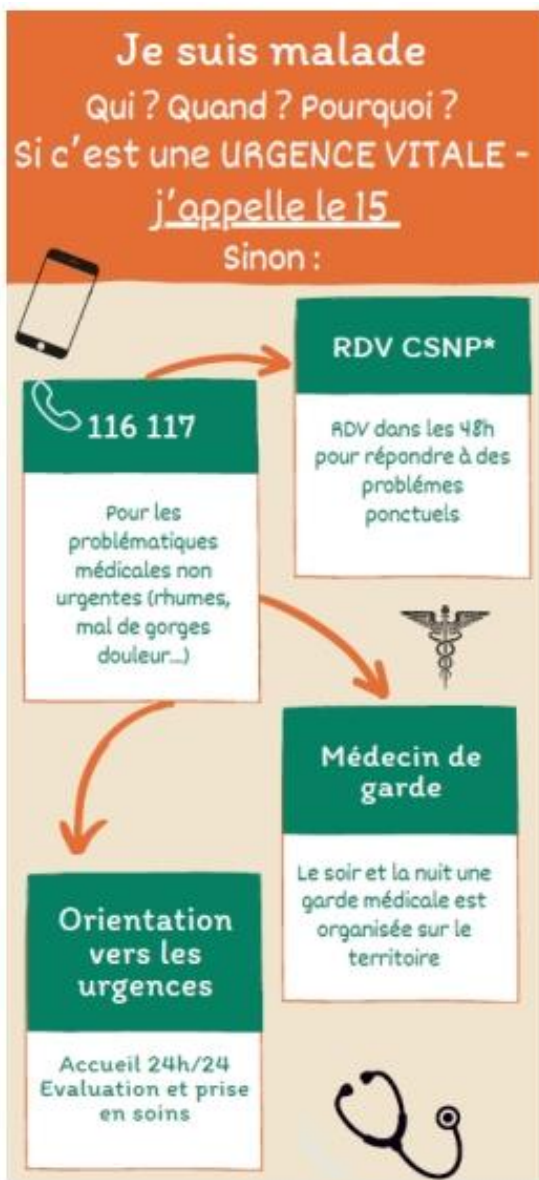
- CARSAT : 1^{er} et 3^{ème} jeudi du mois
- MSA : Infirmière Santé Sécurité au Travail le mercredi

Droits / social santé

La France services du Pays de Fontenay-Vendée

1. Horaires

Mairie déléguée de Chaix	Mairie de Pouillé	Mairie annexe de Velluire	Bibliothèque Clod' Aria	Mairie de Foussais-Payré
lundi mercredi 9h - 12h	lundi 13h30 - 16h30	mardi jeudi 9h - 12h	jeudi 14h - 17h	vendredi 9h - 12h 14h - 17h



Je n'ai pas de médecin traitant, j'ai une maladie chronique
Possibilité d'organiser un RDV :
permanence téléphonique les mardis et jeudis matin 02-51-53-29-16

J'ai besoin d'un dentiste en urgence
Permanence en Sud Vendée :
Les Week-end / jours fériés : 02-51-46-28-83
Juillet / Aout : 02-85-49-18-50
Permanence au CHD La Roche Sur Yon :
Du lundi au vendredi : 02-51-08-59-33

J'ai besoin d'être accompagné par une assistante sociale
Permanence au PASS**
(02-51-53-28-14)
• sans RDV le mardi de 14h30 à 16h30
• sur RDV le jeudi de 9H30 à 11H30

*CSNP : Centre de Soins Non Programmés
** PASS : Permanence d'Accès aux Soins de Santé

**Fermeture Mairie et Bureau de la Poste
Vendredi 16 Août**

**Fermeture de la Bibliothèque
Samedi 17 Août**

DATES A RETENIR

- Samedi 10 août à 21 h 30 : **Nuit des étoiles** au terrain de sport proposé par L'Astro Club 85
- Dimanche 6 octobre : **LA JOSEPHINE** – départ de la Mairie
- Week-end du 11-12-13 octobre : **exposition de peintures** – salle socio-culturelle
- Vendredi 18 octobre à 20 h 30 : **Assemblée Générale** du Comité des fêtes de Sérigné



Mme VALIN Marie-Louise le 1^{er} juin
Mr BŒUF Roger le 8 juin

JADEAU Arthur né le 30 juin
GAUTRONNEAU Louisa née le 19 juillet



TOURANCHEAU Elodie et AVELINE Clément le 6 juillet

La Municipalité s'associe à la peine et à la joie des familles

AUTREFOIS SERIGNE

A Sérigné, le meulier revit le temps d'un film

Une équipe de tournage a investi le site des Meules à Sérigné pour tourner une séquence d'un long métrage qui sortira en 2007, *Du moulin au pain*.

Luc Brusseau, metteur en scène, qui raconte l'histoire de meuniers de Sainte-Cécile a déjà posé sa caméra dans de nombreux sites de Vendée : Sainte-Hermine, Mouchamps, Saint-Martin-des-Noyers, Beaurepaire, les Alouettes... Vendredi 1^{er} septembre, guidé par une équipe dynamique de l'Association vendéenne des moulins de Vendée, l'Avam, il a choisi le site remarquable des Meules de Sérigné pour évoquer cette toute première étape, l'extraction très ancienne de la pierre à pain, comme on l'appelait alors. Les membres de l'association, porteurs du projet à vocation départementale et au-delà, ne sont pas peu fiers de participer à la figuration, conscients d'œuvrer à la promotion et à la reconnaissance des moulins : « **Autour du film, explique Yves Ruel, président de l'Avam, ce sont trente associations qui participent et cela crée une formidable synergie. Les moulins vendéens, qu'ils soient à eau ou à vent, étaient des moulins à farine. Ce site était un lieu majeur d'extraction de pierres de meules, sans doute à caractère régional, en bordure d'une voie romaine. Ici, il fallait deux mois de labeur, de sueur et de savoir-faire à deux ouvriers pour réaliser une meule, le cœur du moulin. Pour nous, c'est une grande émotion de retrouver tout cela aujourd'hui !** »

La fabrication de la meule était délicate

Sur les lieux, on peut observer les traces des rainures extérieures pour délimiter la meule, les galettes de



Jean Moreau est fondateur de l'Association vendéenne des Moulins et Yves Ruel, président fondateur de la Fédération des Moulins de France.

grès circulaires, semblables aux meules de Nieul-sur-l'Autize ou des trente autres moulins vivants de Vendée. Il arrive aussi qu'au moment du décollage de la meule effectué grâce aux coins de bois gonflés par l'eau, la pierre se fende et tout est à recommencer ! Quand elle ne se casse pas, il est rare qu'elle soit de qualité uniforme et vieillit très mal. C'est ce qu'évoque Luc Brusseau dans son film, mêlant documentaire et fiction, avec un meunier qui se plaint de ses meules

en mauvais état.

Paul Moreau, dans la vraie vie, habite Bouillé-Courdait, et participe à la réhabilitation du moulin de la Pichonnière, à Maillé. Dans le film, il est le maître meulier et exploite la mine. Et s'oppose violemment à un client meunier à propos d'une meule cassée, mais tout va s'arranger autour d'un verre...

Patrick Boucher, adjoint au maire de Sérigné a participé à la mise en état du site privé pour lequel la commune a une convention avec le pro-

priétaire, dans le cadre des sentiers pédestres. « **Ce site, explique-t-il, a fait l'objet d'une étude géologique menée par le Dr Bouton mandaté par le conseil général. Il a été classé, comme celui de L'Hermault, site géologique remarquable de Vendée. On peut y voir des empreintes de branches d'arbres moulés dans la pierre : cela aussi faisait partie des mauvaises surprises des meuliers à l'étape finale !** »



Le FLASH INFO part en vacances

on le retrouve en octobre 🤔